Bulletin salaire

Par Visiteur

Bonjour je suis cadre dans le BTP ; j'ai été en congé maternité à partir du 11/11/2008 ; mon employeur s'était engagé à me verser le complément de salaire (puisque un an ancienneté le 17/12/2008). En janvier il décide de ne plus me verser ce complément, et de me ponctionner ce qu'il m'a versé en novembre et décembre.
Je souhaiterai que vous vérifiez mon bulletin de salaire. comme vous joindre une pièce jointe ?

Par Visiteur

Bonjour madame,

Je vous fais parvenir mon adresse mail à laquelle vous pouvez envoyer mon bulletin de salaire.

Bien cordialement.

Par Visiteur

Bonsoir madame,

Après vérification de votre bulletin de paie, il s'avère bien que votre employeur vous a ponctionné sur votre salaire du mois de février, vos absences de novembre, décembre et de janvier.

Si vous bénéficiez bien du complément de salaire devant être versée par votre employeur (en principe oui, puisque la plupart des conventions collectives le prévoit), il n'y a aucune raison valable à ce retrait.

Avez vous fait part de vos remarques à votre employeur?

Bien cordialement.

Par Visiteur

Oui ; il m'a dit que tout compte fait comme je n'avais pas 1 an d'ancienneté au jour du début du congé, il avait tout compte fait décidé de ne plus me le verser. mais les sommes déduites sont elles justes ?

Par Visiteur

Bonjour,

oui ; il m'a dit que tout compte fait comme je n'avais pas 1 an d'ancienneté au jour du début du congé

Votre employeur a raison sur ce point. Mais vous avez t'il fait un papier vous indiquant que vous auriez droit au paiement du complément?

mais les sommes déduites sont elles justes ?

Vous êtes mieux placée que moi pour le savoir. Votre employeur vous a retiré 52 jours de travail, en comptant un salaire de 159.10 euros par jours.

C'est bien ça?

Bien cordialement.